

La CMU-C, instaurée par la loi du 27 juillet 1999, est entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Elle permet l'accès à une protection complémentaire de santé gratuite. Elle couvre ainsi un panier de dépenses restant à la charge de l'assuré après l'intervention des régimes de base de la Sécurité sociale (encadré). Elle n'est pas liée à l'assurance maladie de base, destinée aux personnes résidant en France de manière stable et régulière et n'ayant pas de couverture maladie en lien avec une activité professionnelle ou comme ayant droit d'un assuré (CMU de base, remplacée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 par la Protection universelle maladie). La CMU-C est accordée pour un an aux personnes ayant une résidence stable et régulière sur le territoire français, et dont les ressources des douze derniers mois sont inférieures à un certain seuil, fixé à 720 euros mensuels pour une personne seule en France métropolitaine en 2014. Les personnes percevant le revenu de solidarité active (RSA) socle accèdent de droit à la CMU-C.

### Depuis 2010, le nombre de bénéficiaires de la CMU-C augmente

De 2007 à 2009, le nombre de bénéficiaires de la CMU-C a diminué, passant de 4,5 à 4,2 millions.

Il a augmenté de 2010 à 2012 en raison de la crise économique et est passé de 4,3 à 4,5 millions. En 2013 et en 2014, le nombre de bénéficiaires a augmenté sensiblement et atteint 5,1 millions en 2014 (graphique). Cette augmentation est en partie due au relèvement exceptionnel (+7 % en termes réels), intervenu au 1<sup>er</sup> juillet 2013, du plafond de ressources donnant droit au bénéfice de la CMU-C. Au 31 décembre 2015, on dénombre 5,39 millions de bénéficiaires de la CMU-C, pour la France entière, tous régimes confondus<sup>1</sup>.

En 2014, en moyenne 6,8 % de la population métropolitaine bénéficient de la CMU-C. Ce taux de couverture varie de 2,6 % dans le département de la Haute-Savoie à 13,9 % en Seine-Saint-Denis (carte). Deux zones géographiques se distinguent par une part élevée de bénéficiaires, l'une au nord de la France (Seine-Maritime, Somme, Nord, Pas-de-Calais, Aisne et Ardennes) et l'autre dans un croissant sud/sud-est (du département de l'Ariège au Vaucluse en passant par les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Hérault, le Gard, les Bouches-du-Rhône). Dans les DOM, où le plafond de ressources est plus élevé, le taux de couverture est de 31,6 %.

#### Encadré Les dépenses couvertes par la CMU-C

Les bénéficiaires de la CMU-C sont exonérés du ticket modérateur en soins de ville ou à l'hôpital, du forfait journalier hospitalier, de la participation forfaitaire de 18 euros pour les actes lourds en ville ou à l'hôpital, des participations forfaitaires de 1 euro sur les actes médicaux et les analyses de laboratoire, des franchises médicales sur les dépenses de médicaments, de transport et de soins infirmiers et des majorations pour non-respect du parcours de soins.

Ils ne sont pas soumis aux dépassements d'honoraires. Ils bénéficient de tarifs opposables pour les prothèses dentaires, l'optique et les autres dispositifs médicaux à usage individuel (comme les audioprothèses) : par arrêté sont définis des prix maximaux de facturation par les professionnels de santé pour des prestations précises, celles-ci constituant un panier de soins CMU-C.

Enfin, pour toutes leurs dépenses couvertes par l'assurance maladie et par la CMU-C, ils sont dispensés d'avance de frais (tiers payant intégral).

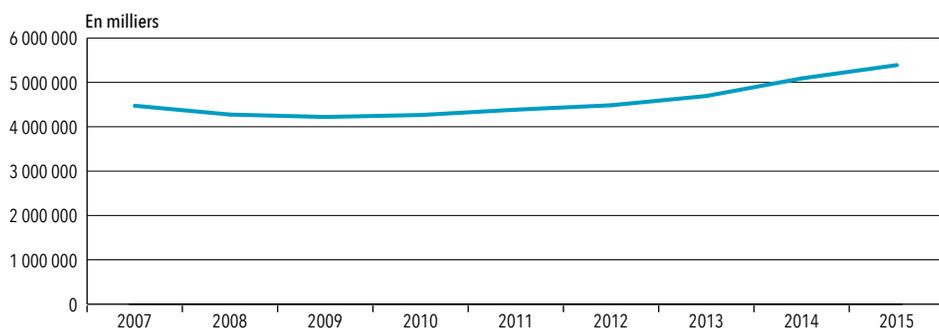
1. Source : Fonds CMU. Chiffres provisoires.

## Des bénéficiaires jeunes et plutôt issus d'un milieu défavorisé

Les bénéficiaires de la CMU-C sont relativement jeunes selon l'enquête Santé et protection sociale 2012 de l'IRDES. Les moins de 20 ans (y compris les enfants) représentent 40 % des bénéficiaires (contre 23 % dans le reste de la population) et les 20-39 ans, 30 %. Un tiers appartiennent

à une famille monoparentale, 43 % vivent dans un ménage dont la personne de référence est un ouvrier (contre 34 % dans le reste de la population) et 33 % où c'est un employé (contre 15 % dans le reste de la population). Les bénéficiaires sont 34 % à vivre dans un ménage dont la personne de référence occupe un emploi et 38 % dans un ménage dont la personne de référence est au chômage

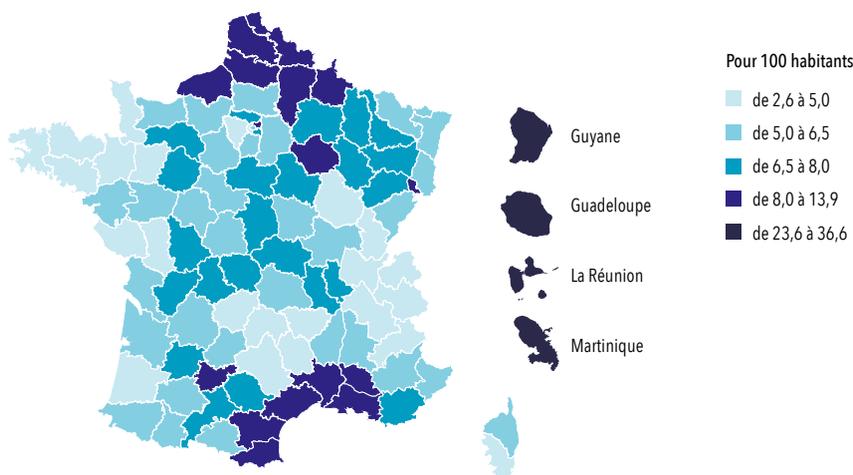
### Graphique Nombre de bénéficiaires de la CMU-C (moyenne annuelle) de 2007 à 2014



**Champ** > France entière, tous régimes d'assurance maladie.

**Sources** > CNAMTS, RSI, CCMSA, autres régimes d'assurance maladie obligatoire, calculs Fonds CMU.

### Carte Taux de bénéficiaires moyen de la CMU-C en 2014



**Champ** > France entière, pour trois régimes d'assurance maladie, hors Mayotte.

**Sources** > CNAMTS, RSI, CCMSA, INSEE, calculs Fonds CMU.

(contre 5 % dans le reste de la population). Enfin, dans 77 % des cas, le référent du ménage a un faible niveau scolaire, inférieur au second cycle du secondaire (contre 55 % dans le reste de la population).

### Un état de santé plus dégradé que celui des détenteurs d'une complémentaire privée

Les bénéficiaires de la CMU-C perçoivent leur état de santé comme moins bon par rapport aux

personnes couvertes par une assurance complémentaire privée : 9 % des bénéficiaires de la CMU-C déclarent avoir un état de santé « mauvais » ou « très mauvais » ; ils ne sont que 6 % parmi les personnes couvertes par une assurance complémentaire privée. Ce ressenti est confirmé par des mesures plus objectives comme le taux de mortalité (Tuppin *et al.*, 2011), la proportion de personnes en affections de longue durée (Païta *et al.*, 2007), la prévalence de certaines pathologies ou la fréquence de l'obésité (Allonier *et al.*, 2012). ■

#### Pour en savoir plus

- > **Jess N.**, 2015, « Les effets de la couverture maladie universelle complémentaire sur le recours aux soins », *Études et Résultats*, DREES, n° 944, décembre.
- > **Allonier C., Boisguérin B., Le Fur P.**, 2012, « Les bénéficiaires de la CMU-C déclarent plus de pathologies que le reste de la population. Résultats des enquêtes ESPS 2006-2008 », *Études et Résultats*, DREES, n° 793, août.
- > **Tuppin P., Blotières P-O., Weill A., Ricordeau P., Allemand H.**, 2011, « Surmortalité et hospitalisations plus fréquentes des bénéficiaires de la couverture médicale universelle complémentaire en 2009 », *La Presse médicale*, vol. 40, n° 6, juin.
- > **Païta M., Ricordeau P., Roquefeuil (de) L., et al.**, 2007, « Les affections de longue durée des bénéficiaires de la CMU complémentaire », *Points de repère*, CNAMTS, n° 8, août.